

**DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	19	3	13

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux  
et le Quinze Décembre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique CAZEAU, Premier Adjoint

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**156/22 : Soutien à la vie Associative – Attributions de subventions municipales versées aux Associations et Organismes divers – Année 2023 – Série 1**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Monsieur Patrick PEIRETTI, Monsieur Eric CHAUMIER, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Monsieur Charles BAREGE, Monsieur Gilbert DEPERI, Monsieur Didier SOBRIE, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR**

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.  
Madame Sophie DEGUEURCE, représentée par Madame Catherine AIMAR.  
Madame Julie FLAMBARD, représentée par Monsieur Dominique CAZEAU.  
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.

**ABSENTS SANS POUVOIR**

Madame Pascale SOULIE  
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE  
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Considérant que Monsieur le Maire, Mesdames VILLANI, TARDIEU, GUERCIA-CASCIO, DAVID, BAROGHEL et CARON, et Messieurs REVET-SERVETTAZ et LORENZELLI ne prennent pas part au vote et quittent la salle, en vertu de l'article L.2131-11 du CGCT.

Considérant que Madame YVARS ne prend pas part au vote en vertu de l'article L.2131-11 du CGCT.  
Madame Sylvie DE TONI n'exprime son vote qu'à titre personnel.

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.  
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

**OBJET: SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS - ANNEE 2023 - SERIE 1**

Monsieur Gilles GAUCI expose la liste des Associations ou Organismes auxquels il est proposé d'accorder une subvention municipale pour l'année 2023.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2023**

		<b>SOUS TOTAL PAR FONCTION</b>
<b>FONCTION 311 - EXPRESSION MUSICALE</b>		
Académie Provençale	<b>1 000,00 €</b>	
		<b>1 000,00 €</b>
<b>FONCTION30 - SPORTS</b>		
Amicale bouliste capitoulane	<b>1 500,00 €</b>	
		<b>1 500,00 €</b>
<b>FONCTION 424 - ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE</b>		
Club Inner Wheel Cannes Mandelieu Europea	<b>500,00 €</b>	
		<b>500,00 €</b>
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>		<b>3 000,00 €</b>

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (22 VOIX)**

En vertu de l'article L.2131-11 du CGCT,

Monsieur le Maire, Mesdames VILLANI, TARDIEU, GUERCIA-CASCIO, DAVID, BAROGHEL et CARON, et  
Messieurs REVET-SERVETTAZ et LORENZELLI n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle,

Considérant que Madame YVARS ne prend pas part au vote, Madame Sylvie DE TONI n'a exprimé son vote  
qu'à titre personnel.

**DECIDE** d'attribuer les subventions aux Associations ou Organismes de droit privé, détaillées ci-dessus pour un montant total de **3 000 euros**.

**PRECISE** que les subventions seront mandatées durant l'exercice 2023.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2023 qui sera voté en mars 2023.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire empêché,

Le Premier Adjoint,  
Dominique CAZEAU



La Secrétaire de Séance,  
Catherine AIMAR

